

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3550

25 novembre 2014

SOMMAIRE

Arc Barcelona S.à r.l.	170378	General Mediterranean Holding S.A., SPF	170398
Cinemagram S.A.	170372	GJL Management (Lux) S.à r.l.	170362
Cosmalis S.A.H.	170359	La Réserve de Sigefroid S.A.	170354
Cotore	170358	LASC International Investment S.à r.l. ..	170354
Delweis	170358	LS Alloys Trading S.à r.l.	170355
Dépann' Auto S.à r.l.	170358	Lux-Alsace S.à r.l.	170355
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	170392	Lux Management Holding SA	170354
Dièdre	170357	Lux Management Holding SA	170354
DM Sports Management S.à r.l.	170359	Luxmarine S.A.	170356
Dominis Invest S.A.	170359	Luxmotor S.à r.l.	170355
Duchy Digital S.A.	170358	Lux S.A.	170354
Eastman Chemical Global Holdings S.à r.l.	170361	LVMH EU	170355
Echusson Invest S.à r.l.	170360	Manuel De Jesus Valente S.à r.l.	170356
Eco Work s.à r.l.	170360	Maputo Company S.A.	170356
EMCap Investment S.C.A.	170364	M.D. Arche s.à.r.l.	170391
Ernst & Young Services S.A.	170361	Michel Thomas Lux Invest S.A.	170355
Europe Air Service S.A.	170359	NoMachine S.à r.l.	170400
European Capital Partners (Luxembourg) S.A.	170360	One Westferry Circus S.à r.l.	170400
European Liquid Bond S.A.	170360	Secapital S.à.r.l.	170371
Ferrosan Medical Devices Holding S.à r.l.	170361	Skyland Properties S.A.	170361
FMC Finance VII S.A.	170392	TP Luxembourg S.à r.l.	170356
Furet International S.A.	170367	Tulsa Luxembourg S.à r.l.	170357
Furet S.A. SPF	170367	U.A. 2001 S.A.	170357
		Vicbag Holding S.A.	170357
		Zakopane Advisors S.A.	170372

Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 147.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX S.A.

Référence de publication: 2014168543/10.

(140192042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Lux Management Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 107.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168545/10.

(140192811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Lux Management Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 107.230.

Remplace la publication L120149872 du 28/08/2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168544/11.

(140192284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

LASC International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 146.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014168518/11.

(140192061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

La Réserve de Sigefroid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.751.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 octobre 2014 au siège social de la société

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du poste d'administrateur de Madame Virginie LOMMERS, demeurant au 23A, Route d'Houffalize, B-6670 Gouvy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168515/12.

(140192084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Lux-Alsace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 6, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.133.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168546/10.

(140192652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Michel Thomas Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 135.065.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2014168568/10.

(140192089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Luxmotor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 91.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014168549/11.

(140192207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

LVMH EU, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 44.174.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LVMH EU S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014168550/11.

(140192305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

LS Alloys Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014168540/12.

(140192077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Luxmarine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.795.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168548/9.

(140192638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Manuel De Jesus Valente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 6, rue Loos.
R.C.S. Luxembourg B 153.751.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014168553/11.

(140192461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

TP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 140.688,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 107.142.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 30 octobre 2014

En date du 30 octobre 2014, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Eric John BOCK de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

TP Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014169465/15.

(140193538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Maputo Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 113.287.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 octobre 2014 que:

1. Monsieur Gianluca Ninno, employé privé, né le 7 avril 1975 à Policoro (Italie), résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg est nommé administrateur unique de la société. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2015.

2. La société FGS Consulting LLC, ayant son siège social au 520S. 7th Street, Suite C, USA-89101 Las Vegas, Nevada est nommée commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2015.

3. Le siège social de la société est fixé au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168573/19.

(140192271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

U.A. 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 99.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169474/10.

(140192733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Vicbag Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 154.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169484/10.

(140193075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Dièdre, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 95.133.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 septembre 2014

3. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

La nomination de CORINNE DUVIVIER, 12, rue de Lultzhausen, L-9650 Esch sur Sûre, en qualité de commissaire aux comptes, est décidée avec effet au 1^{er} janvier 2013, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019, en remplacement de la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169686/14.

(140193911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Tulsa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.887.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil de gérance en date du 07 octobre 2014

1. M, Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Mlle Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 Mai 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

3. Le siège social a été transféré de L-1331-Luxembourg, 65 bld Grande Duchesse Charlotte à L-2453, 6, rue Eugène Ruppert R.C.S. Luxembourg B166580.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Messieurs Andrew O'SHEA et Douwe TERPSTRA gérants de catégorie B, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 07 octobre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Tulsa Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014169455/20.

(140193224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Duchy Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 24.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169689/10.

(140193849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Cotore, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.
R.C.S. Luxembourg B 135.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169680/10.

(140194421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Dépann' Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 27, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 25.067.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEPANN' AUTO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014169695/12.

(140193681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Delweis, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 140.771.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 05. Mai 2014

Folgendes wurde einstimmig beschlossen:

Die Jahreshauptversammlung beschließt, die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder und des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2020 zu verlängern, und zwar:

- Herr Elmar HAEP, Unternehmer, wohnhaft in B - 4780 Sankt Vith, Recht, Sankt Vither Weg 59, Verwaltungsratsmitglied und Präsident des Verwaltungsrates;

- Frau Katja HAEP, Geschäftsführerin, wohnhaft in B - 4770 MEYERODE, Rödescht 6, Verwaltungsratsmitglied und Delegierte des Verwaltungsrates;

- Frau Anuschka HAEP, Geschäftsführerin, wohnhaft in B - 4780 ST. VITH, Eifel-Ardennestraße 24/3, Verwaltungsratsmitglied;

- FN-Services S.à r.l. mit Sitz in L-9991 WEISWAMPACH, Gruuss-Strooss 61, Kommissar.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für DELWEIS, Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014169694/22.

(140194460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Europe Air Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169706/9.

(140193782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Cosmalis S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1548 Luxembourg, 20, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 118.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014169679/11.

(140193735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

DM Sports Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 148.849.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pontpierre, le 27 août 2014

Les associés adoptent à l'unanimité la résolution suivante:

1. Démission de M. Léon Lambert de son poste de gérant technique;
2. Nomination de M. João Manuel Fernandes Martins demeurant professionnellement au L-4391 Pontpierre, 6, route de Luxembourg pour le poste de gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2014169698/16.

(140193975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Dominis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 145.239.

Extrait du 3 novembre 2014

Madame Roselyne CANDIDO-MICHEL et Monsieur Jean BARRET demeurant tous deux professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, déclarent démissionner de leur fonction d'Administrateur de la société DOMINIS INVEST S.A., ayant son siège social 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145 239.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Pour: DOMINIS INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014169699/18.

(140194073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Echusson Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 102, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 102.432.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169711/10.

(140193798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Eco Work s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7395 Hünnsdorf, 74, route de Steinsel.
R.C.S. Luxembourg B 169.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169712/10.

(140194465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

European Liquid Bond S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 177.645.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 03. November 2014.

Für die European Liquid Bond S.A., SICAV-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Alain Nati / Saskia Sander

Référence de publication: 2014169708/14.

(140194004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

European Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.746.

EXTRAIT

Les administrateurs de la Société ont pris les résolutions suivantes le 15 mai 2014:

- L'acceptation de la démission de Monsieur Graham Wilson en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 28 février 2014.

- La nomination/co-optation de Monsieur Georges Weyer, né le 19 août 1959 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 28 février 2014. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

L'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante le 5 août 2014:

- La nomination de Monsieur Léon Kirch, né le 16 décembre 1972, ayant son adresse professionnelle au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169707/20.

(140193951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Skyland Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 50.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168710/10.

(140192231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Eastman Chemical Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.946,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 181.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2014169702/13.

(140194405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 69.847.

EXTRAIT

La liste des signataires autorisés au 1^{er} octobre 2014 de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/11/2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014169723/14.

(140193940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Ferrosan Medical Devices Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 3.693.240,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 158.675.

EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'une gérante de catégorie B de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014169732/15.

(140194193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

GJL Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.987.

In the year two thousand fourteen, on the third day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

“Goodman Japan Fund Lux Management Pty Limited”, a proprietary company limited by shares incorporated and existing under the laws of Australia, having its registered office in NSW 2000 Sydney, 60 Castlereagh, Level 17 (Australia), registered with the Australian Registrar of Companies under number 98 129 697 918,

here represented by Mrs. Christina MOURADIAN, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, by virtue of a proxy given under private seal; which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company “GJL Management (Lux) S.à r.l.”, established and having its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 136987, (the “Company”), has been originally incorporated under the name of “MGJL Management (Lux) S.à r.l.”, pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 3, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 871 of April 9, 2008,

and that the articles of association (the “Articles”) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 13, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2384 of September 25, 2012, containing notably the adoption by the Company of its current denomination;

- That the appearing party is the sole actual partner (the “Sole Partner”) of the Company and that it has taken, through its Proxy-holder, the following resolution:

Resolution

The Sole Partner decides to amend the Company's purpose and to subsequently give article 2 of the Articles the following wording:

“ **Art. 2.** The principal object of the Company is:

1) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds (“AIFs”) within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the “2013 Law”); and

2) the performance of the function of management company for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, in accordance with Article 125-2 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the “2010 Law”).

The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Company will not provide the services of (a) management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis (b) investment advice, (c) safekeeping and administration in relation to shares or units of collective investment undertakings or (d) the reception and transmission of orders in relation to financial investments as contemplated in Article 5(4) of the 2013 Law.

The Company may provide or enter into temporary financing or guarantee arrangements to or for and on behalf of the AIFs which it manages and any of their controlled legal or financial structures.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

“Goodman Japan Fund Lux Management Pty Limited”, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois d'Australie, ayant son siège social à NSW 2000 Sydney, 60 Castlereagh, Level 17 (Australie), immatriculée Registrar of Companies australien sous le numéro 98 129 697 918,

ici représentée par Madame Christina MOURADIAN, employée, avec adresse professionnelle à L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, (la “Mandataire”), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée “GJL Management (Lux) S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136987, (la “Société”), a été constituée originairement sous le nom de “MGJL Management (Lux) S.à r.l.”, suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 871 du 9 avril 2008,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2384 du 25 septembre 2012, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l’“Associé Unique”) de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet de la Société et de donner subséquemment à l'article 2 des Statuts la teneur suivante:

“ **Art. 2.** L'objet principal de la Société est le suivant:

1) L'exécution des fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation de Fonds d'Investissements Alternatifs (“FIAs”) luxembourgeois et étrangers selon la définition de la directive de l'Union européenne 2011/61/EU, et l'exercice d'autres activités en rapport avec les actifs des FIAs, conforme à l'article 5(2) et l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013, relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la “Loi de 2013”);

2) L'exécution de la fonction de société de gestion pour les fonds communs de placement, les sociétés d'investissement à capital variable et les sociétés d'investissement à capital fixe basées au Luxembourg et qui sont considérées comme des FIAs selon la définition de la directive de l'Union européenne 2011/61/EU, conforme à l'article 125-2 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la “Loi de 2010”).

La Société peut fournir des services de gestion, d'administration et de commercialisation susmentionnés, aux filiales des FIAs y compris l'exécution des services nécessaires à l'accomplissement des devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurer les activités d'administration des FIAs.

La Société ne pourra pas fournir des services de a) gestion discrétionnaire de portefeuilles d'investissements à des clients tiers au cas par cas, b) conseil en investissement, c) la garde des actifs et de l'administration pour des parts ou actions d'organismes de placement collectifs ou d) la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers tel que prévu par l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société est autorisée à fournir ou à prendre part à des financements temporaires ou de garantie destinées à ou pour le compte des FIAs sous sa gestion et toutes autres entités juridiques et financières sous son contrôle.

La Société est autorisée à exercer des activités en dehors du Luxembourg à travers la libre prestation de services et/ou à travers l'établissement de succursales.

Plus généralement, la Société peut exercer des activités liées aux services qu'elle fournit aux FIAs, dans la limite des dispositions de la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toutes autres lois et régulations concernées.

La Société peut exercer toute activité directement ou indirectement liée à, et/ou considérée comme utile et/ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social, tout en respectant toutefois les limitations prévues, dans les dispositions de la Loi de 2010 et la Loi de 2013."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MOURADIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014 LAC/2014/47022 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169773/131.

(140194182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

EMCap Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.748.

La présente version correcte de l'acte d'assemblée générale extraordinaire de la société EMCap Investment S.C.A. du 27 août 2014, enregistré à Redange/Attert, le 29 août 2014, Relation: RED/2014/1900, remplace le document erronément déposé le 11 septembre 2014 sous la référence L140161170.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of August.

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Mr Victor Gavrilov, Manager of the Managing Shareholder, with personal address at 209, Avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg,

acting as the duly, legally and validly appointed representative (the "Representative") of the Managing Shareholder of

EMCap Investment S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181 748 (the "Company"), duly authorized to represent the Managing Shareholder of the Company (the "Managing Shareholder") pursuant to the resolutions adopted by the same on.

A copy of the resolutions of the Board of Manager of the Managing Shareholder, initialled "ne varietur" by the Representative and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the same.

The Representative has requested the notary to record that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned, on 8 November 2013, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3020 dated 29 November 2013.

2. The share capital of the company currently amounts to EUR 88,800.00 (eighty eight thousand eight hundred euro) represented by one thousand (1,000) management shares, in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Management Shares) and 87,800 (eighty seven thousand eight hundred) redeemable Class O ordinary shares (the Class O Ordinary Shares), in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each. These Class O Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Law and the Articles.

3. Pursuant to article 5.3 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Managing Shareholder is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to

(i) Increase the current share capital in one or several times up to one million euro (EUR 1,000,000.00) by the issue of one million (1,000,000) new Class O ordinary shares having the same rights as the existing Class O Ordinary shares

it being also understood that for each Class Ordinary Share issued, each investor subscribing for Class O Ordinary Shares may also have to pay a share premium

(ii) limit or withdraw the Shareholders preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorized to subscribe for the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

4. Through the adoption of certain unanimous resolutions dated 2 August 2014 and 27 August 2014 (together the "Resolutions"), the Board of Managers of the Managing Shareholder has decided to increase the share capital of the Company, without reserving to the existing shareholders any preferential subscription right, according to the terms of article 5.3 of the Articles, by an amount of forty nine thousand eight hundred euro (EUR 49,800.00) (the "Capital Increase Amount") in order to increase the share capital of the Company from its current amount of eighty eight thousand eight hundred euro (EUR 88,800.00) to one hundred thirty eight thousand six hundred euro (EUR 138,600.00) and will be composed of one thousand (1,000) management shares and one hundred thirty seven thousand six hundred (137,600) redeemable Class O ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each. The issuance of the new Class O Ordinary Shares will be made in exchange for the contribution in cash to the Company of an aggregate amount of four hundred ninety-eight thousand euro (EUR 498,000.00) and for an issue price of ten (EUR 10.00) per Class O ordinary Share (i.e. an aggregate amount of four hundred forty-eight thousand and two hundred euro (EUR 448,200.00) will be allocated the share premium account of the Company).

5. That the New Shares have been entirely subscribed for by the subscribers, as referred to in the subscription list attached to the Resolutions in Schedule 1 (respectively the "Subscriptions" and the "Subscribers").

The New Shares have been fully paid up by the Subscribers to the benefit of the Company by a contribution in cash (the "Contribution") in an aggregate amount of four hundred ninety-eight thousand euro (EUR 498,000.00) consisting in (i) the Capital Increase Amount and (ii) the Share Premium Amount.

Evidence of the completion of both the Subscriptions and the Contribution has been provided to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the share capital increase, with effect as of the date of the Resolutions,

(i) the share capital of the Company amounts to one hundred thirty eight thousand six hundred euro (EUR 138,600.00) and is composed by of one thousand (1,000) management shares and one hundred thirty seven thousand six hundred (137,600) redeemable Class O ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and

(ii) the remaining authorized capital of the Company, excluding the share capital of the same, is set at nine hundred fifty thousand and two hundred euro (EUR 950,200.00) consisting in nine hundred fifty thousand and two hundred (950,200) Class O ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each,

6. Therefore the following article of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one hundred and thirty eight thousand six hundred euro (EUR 138,600.00), represented by one thousand (1,000) management shares, in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Management Shares) and one hundred thirty seven thousand and six hundred (137,600) redeemable Class O ordinary shares (the Class O Ordinary Shares), in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each. These Class O Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Law and the Articles.

A share premium may be attached to each of the Shares.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand Euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mr Victor Gavrilov, gérant de l'associé commandité, ayant pour adresse personnelle le 209, Avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, agissant en tant que représentant (le "Représentant") dûment légalement et valablement désigné représentant de l'Associé Commandité de la société

EMCap Investment S.C.A., société en commandite par action, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181 748 (la «Société»), dûment autorisé à représenter l'Associé Commandité de la Société (l'«Associé Commandité») suivant les résolutions adoptées par celui-ci.

Une copie des résolutions du Conseil de gérance de l'Associé Commandité, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec celles-ci.

Le Représentant a requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 Novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3020 du 29 Novembre 2013.

2. Le capital social de la Société est actuellement de quatre-vingt-huit mille huit cents euro (EUR 88,800.00) représenté par mille (1,000) actions de commandité, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune ("les actions commandités") et quatre-vingt-sept mille huit cents (87,800) actions ordinaires rachetables de classe O (Les actions ordinaires de classe O), sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune. Les actions ordinaires de classe O sont rachetables en accordance avec les provisions de l'article 49-8 de la Loi et des Statuts.

3. Au terme de l'article 5.3 des statuts de la Société (les «Statuts»), l'actionnaire commandité est autorisé, pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de un million d'euros (EUR 1.000.000), par l'émission de un million (1.000.000) de nouvelles Actions Ordinaires de Classe O, ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires de Classe O existantes, étant entendu que pour chaque Action Ordinaire de Classe O qui est émise, chaque investisseur souscrivant à des Actions Ordinaires de Classe O devra le cas échéant également payer une prime d'émission;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

4. Par résolutions adoptées à l'unanimité en date du 2 Août 2014 et du 27 Août 2014 (les "Résolutions"), le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société, sans réserver aux actionnaires existant leur droit de souscription préférentiel, conformément aux termes de l'article 5.3 des Statuts, d'un montant de quarante-neuf mille huit cents euro (EUR 49,800.00) (le «Montant de l'Augmentation du Capital») pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille huit cents euro (EUR 88,800.00) au montant de cent trente huit mille six cents euro (EUR 138,600.00) et sera composé de mille (1,000) actions de commandité et cent trente sept mille six cents (137,600) actions ordinaires de classe O remboursables, ayant pour valeur nominale un euro (EUR 1.00) chacune. L'émission des nouvelles actions ordinaires de classe O sera faite en échange d'apport en numéraire globale de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille euro (EUR 498,000.00) et pour un prix d'émission de dix euro (EUR 10.00) par action ordinaire de classe O (un montant global de quatre cent quarante huit mille deux cents euro (EUR 448,200.00) sera alloué au compte de prime d'émission de la société).

5. Les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et payées par les souscripteurs dont il est fait référence dans la liste des souscriptions annexée au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration (respectivement les «Souscriptions» et les «Souscripteurs»).

Les Nouvelles Actions ont été entièrement payées par les Souscripteurs par un paiement en numéraire (le «Paiement») de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille euro (EUR 498,000.00) composé (i) du Montant de l'Augmentation de Capital et (ii) du Montant de la Prime d'Émission.

Une preuve de la réalisation, à la fois, des Souscriptions et du Paiement a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

En conséquence de l'augmentation du capital social, avec effet en date des Résolutions,

(i) le capital social de la Société s'élève à cent trente huit mille six cents euro (EUR 138,600.00) et est représenté par mille (1,000) actions de commandité et cent trente sept mille six cents (137,600) actions ordinaires de classe O, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune et

(ii) le capital autorisé restant de la Société, excluant le capital social de celle-ci, est fixé à un montant de neuf cent cinquante mille deux cents euro (EUR 950,200.00), représenté par neuf cent cinquante mille deux cents (950,200) actions ordinaires de classe O ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune.

6. De ce fait, l'article suivant des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social est fixé à le capital social de la Société s'élève à cent trente huit mille six cents euro (EUR 138,600.00) représenté par mille (1,000) actions de commandité, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune (les Actions de Commandité), et cent trente sept mille six cents (137,600) actions ordinaires rachetables de classe O (les Actions Ordinaires de Classe O), sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune. Ces Actions Ordinaires de Classe O sont rachetables selon les dispositions l'article 49-8 de la Loi et les dispositions des Statuts.

Une prime d'émission peut être attachée à ces actions."

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gavrilov, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 août 2014. Relation: RED/2014/1900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

p. Le Receveur (signé): Max Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 02 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014169717/167.

(140194329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Furet International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Furet S.A. SPF).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 183.142.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FURET S.A. SPF», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 183.142, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 496 du 24 février 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, rue Wenzel, L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2) Changement de la dénomination de la société de «FURET S.A. SPF» en «FURET INTERNATIONAL S.A.» et modification de l'article 1^{er} des statuts;

3) Changement de l'objet social de Spf en Soparfi. L'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante: " La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative."

4) Suppression subséquente de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés de gestion de patrimoine familial apparaissant dans les statuts et refonte subséquente des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de «FURET S.A. SPF» en «FURET INTERNATIONAL S.A.».

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura en tenant compte de la deuxième résolution, la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FURET INTERNATIONAL S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en SOPARFI et par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence à la loi «SPF» contenue aux statuts. En conséquence, l'assemblée décide de procéder à la refonte des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FURET INTERNATIONAL S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (200.000.- EUR) représenté par DEUX CENT MILLE (200.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 8. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro-tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} lundi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 octobre 2014. Relation: MER/2014/2257. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168409/237.

(140192488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Les statuts coordonnés au 23/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23/09/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014170065/12.

(140194025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Zakopane Advisors S.A., Société Anonyme,
(anc. Cinemagrum S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 189.491.

In the year two thousand and fourteen (2014), on the thirteenth of August,
before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Cinemagrum S.A., a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.)) (the "Company"), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law"), having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "R.C.S.").

- The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing in Luxembourg.
- The chairman appoints as secretary Mr Carlo MARINO, employee, residing in Luxembourg.
- The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *in varietur* by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The company has not issue bonds The agenda of the meeting is the following:

1. Agenda.

1.1. Decision to change the name of the Company from:

1.1.1. (currently) Cinemagrum S.A.;

to:

1.1.2. Zakopane Advisors S.A.,

and, accordingly, to amend article one paragraph two (1§2) "Form - Corporate name" of the articles of incorporation of the Company as follows:

- "The Company will exist under the corporate name of " Zakopane Advisors S.A."

1.2. Decision to amend article four (4) "Object" of the Company as follows:

"The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose/resell of copyrights, patents, trademarks, software rights and licenses and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial

assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may in addition provide directly or indirectly advisory and consulting activities, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.”

1.3. Decision to change the Company’s registered address from:

1.3.1. (currently) 16, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

to:

1.3.2. 23, route d’Arlon, L-8009, Strassen Grand Duchy of Luxembourg, and to update article two (2) “Registered Office” of the Company as follows:

“The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.”

1.4. Decision to acknowledge and to accept the resignation of:

1.4.1. Mr David GRUMBACH, residing in 27, rue du Chateau, L-1329 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

1.4.2. ECVV Business Solutions S.à r.l., having its registered office at 16, allée Marconi, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, duly represented by Mr Eric CHINCHON; and

1.4.3. Mr Christophe Duplay, professionally residing in 5 rue Auguste Liesch, L-1937Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

1.4.4. Mr Paul Thiltges, residing in 31a, rue de Windhof L-8384 in Koerich, Grand Duchy of Luxembourg;

1.4.5. Mr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 23, route d’Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg,

1.5. as members of the board of directors of the Company and to fully grant discharge to these directors for the performance of their duties as directors of the Company until then.

1.6. Decision to appoint Mr Marc Goldberg as new director of the Company until the annual General Meeting of the Company of the year 2017;

1.7. Miscellaneous.

2. Resolutions.

2.1. First resolution

2.1.1. The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVES to change the name of the Company from:

2.1.1.1.(currently) Cinemagram S.A.;

to:

2.1.1.2.Zakopane Advisors S.A. and accordingly to amend article one paragraph two (1§2) “Form - Corporate name” of the articles of incorporation of the Company as follows:

- “The Company will exist under the corporate name of "Zakopane Advisors S.A.”.

2.2. Second resolution

2.2.1. The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVES to amend article four (4) “Object” of the Company as follows:

“The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option,

securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose/resell of copyrights, patents, trademarks, software rights and licenses and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may in addition provide directly or indirectly advisory and consulting activities, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.”

2.3. Third resolution

2.3.1. The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVES to change the Company's registered address from:

2.3.1.1. (currently) 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

to:

2.3.1.2. 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg),

and to update article two (2) “Registered Office” of the Company as follows:

“The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.”

2.4. Fourth resolution

2.4.1. The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVES to acknowledge and to accept the resignation of:

2.4.1.1. Mr David GRUMBACH, residing in 27, rue du Chateau, L-1329 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

2.4.1.2. ECVV Business Solutions S.à r.l., having its registered office at 16, allée Marconi, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, duly represented by Mr Eric CHINCHON; and

2.4.1.3. Mr Christophe Duplay, professionally residing in 5, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2.4.1.4. Mr Paul Thiltges, residing in 31a, rue de Windhof, L-8384 in Koerich, Grand Duchy of Luxembourg;

2.4.1.5. Mr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg,

2.4.2. as members of the board of directors of the Company and to fully grant discharge to these directors for the performance of their duties as directors of the Company until then.

2.5. Fifth resolution

2.5.1. The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVES to appoint Mr Marc Goldberg as new director of the Company until the annual General Meeting of the Company of the year 2017;

3. Expenses. The expenses, costs, earnings or loads in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this act amounted to approximately EUR 1500.

The notary who understands and speaks English states that demand the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of these people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Pardevant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cinémagrum S.A., une société anonyme, établie selon les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autres (la «Loi de 1915»), ayant son siège social au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (la «Société»).

- L'assemblée est présidée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.
- Le président désigne comme secrétaire Mr Carlo MARINO, employé, demeurant à Luxembourg.
- L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire, la procuration de l'actionnaire représentés et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- changer la dénomination de la Société de
(actuellement) "Cinémagrum S.A."; vers Zakopane Advisors S.A.

et de modifier l'article 1 "Forme - Dénomination" des statuts de la Société comme suit:

«La Société existe sous la dénomination de "Zakopane Advisors S.A."»

2.- modifier l'article 3 "Objet" des statuts de la Société, comme suit:

«L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

Pour ce faire, la Société pourra gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder/revendre des droits d'auteur, brevets, marques, droit(s) et/or licence(s) sur des logiciel(s) ainsi que toute autre droit de propriété intellectuelle. Elle pourra gérer ces droits en les vendant, les assignant ou en les échangeant. La Société pourra en outre recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Par ailleurs, la Société pourra également fournir directement ou indirectement des services de conseil et consultance, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.”

3. modifier le siège social de la Société de:

(actuellement) 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; vers

23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duché de Luxembourg

et de modifier l'article deux (2) des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. démission des administrateurs suivants:

M David GRUMBACH, résidant au 27, rue du Château, L-1329 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Mr Christophe DUPLAY, résidant professionnellement au 5, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Eric CHINCHON, résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Paul THILTGES, résidant au 31A, rue de Windhof, L-8384 Koerich, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement au 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

4. nommer M. Marc Goldberg en tant que nouvel administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017.

1. Résolutions.

1.1. Première Résolution

1.1.1. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCID de changer la dénomination de la Société de

1.1.1.1. (actuellement) "Cinmagrum S.A."; vers

1.1.1.2. Zakopane Advisors S.A.

1.1.2. et de modifier l'article 1 "Forme - Dénomination" des statuts de la Société comme suit:

«La Société existe sous la dénomination de "Zakopane Advisors S.A."»

1.2. Deuxième Résolution

1.2.1. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDE de modifier l'article 3 "Objet" des statuts de la Société, comme suit:

“L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

Pour ce faire, la Société pourra gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder/revendre des droits d'auteur, brevets, marques, droit(s) et/or licence(s) sur des logiciel(s) ainsi que toute autre droit de propriété intellectuelle. Elle pourra gérer ces droits en les vendant, les assignant ou en les échangeant. La Société pourra en outre recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Par ailleurs, la Société pourra également fournir directement ou indirectement des services de conseil et consultance, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

1.3. Troisième Résolution

1.3.1. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDE de modifier le siège social de la Société de:

1.3.1.1. (actuellement) 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; vers

1.3.1.2. 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg

et de modifier l'article deux (2) des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

1.4. Quatrième Résolution

1.4.1. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte de la démission des administrateurs suivants:

1.4.1.1. M. David GRUMBACH, résidant au 27, rue du Château, L-1329 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

1.4.1.2. M. Christophe DUPLAY, résidant professionnellement au 5, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

1.4.1.3. M. Eric CHINCHON, résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

1.4.1.4. M Paul THILTGES, résidant au 31A rue de Windhof L-8384 Koerich, Grand Duché de Luxembourg;

1.4.1.5. M. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement au 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

1.5. Cinquième Résolution

1.5.1. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DÉCIDE de nommer M. Marc Goldberg en tant que nouvel administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, C. Marino et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39361. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166929/351.

(140190774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Arc Barcelona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.232.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of October, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) Impact Capital Partners Spain, S.A., a public limited liability company (sociedad anónima), governed by the laws of Spain, with registered office at Av. República Argentina n° 31 P.3 PTA.2, Barcelona, Spain and with registration number NIF A66058124 (the Founding Shareholder 1),

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 16, 2014;

2) Mr. Alexander Leonard Vaughan, entrepreneur, born in London, United Kingdom, on August 19, 1975, with professional address at Pau Claris 108, Barcelona, Spain (the Founding Shareholder 2),

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 15, 2014;

3) Bow Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 189.607 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Founding Shareholder 3),

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 30, 2014;

4) Incamais, S.L., a private limited liability company (sociedad limitada), governed by the laws of Spain, with registered office at Calle Francisc Layret 75, 9° 1ª de Mollet del Vallés, Barcelona, Spain and with registration number NIF B65446171 (the Founding Shareholder 4),

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 29, 2014;

5) Intercontrade, S.L., a private limited liability company (sociedad limitada), governed by the laws of Spain, with registered office at Calle Escudellers Blancs 3 bis local 1, Barcelona, Spain and with registration number NIF B60483377 (the Founding Shareholder 5 and together with the Founding Shareholder 1, the Founding Shareholder 2, the Founding Shareholder 3 and the Founding Shareholder 4, the Founding Shareholders),

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 4, 2014.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

2013 Law	means the law of July 12, 2013 on alternative investment fund managers, as may be amended from time to time.
Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Arc Barcelona S.à r.l.
CSSF	means the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg Financial Supervisory Authority.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “Arc Barcelona S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company is registered with the CSSF as an alternative investment fund manager pursuant to article 3 (2) a) and article 3 (3) of the 2013 Law. Within the limits of this registration, the Company may act as alternative investment fund manager to the above-mentioned partnerships or similar entities in case they qualify as an alternative investment fund pursuant to article 1 (39) of the 2013 Law.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg City, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The Company's subscribed share capital is set at seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-), represented by seven hundred fifty (750) Shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any Shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to make distributions to the Shareholders (including at the liquidation of the Company), it being understood that any such redemption or such distribution out of share premium may benefit all Shareholders on a pro rata basis.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 3 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be reappointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and ends on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law and always in accordance with the rules laid down in article 6.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions and always in accordance with the rules laid down in article 6:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provision

The first accounting year begins today and ends on December thirty-first (31st), 2014.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholders, represented as described above, hereby declare that they subscribe to seven hundred fifty (750) shares representing the total subscribed share capital of the Company as follows:

Founding Shareholders	Shares subscribed (having a par value of EUR 100.- each)	Total consideration paid by payments in cash
1. Impact Capital Partners Spain, S.A.	250	EUR 25,000.-
2. Mr. Alexander Vaughan	125	EUR 12,500.-
3. Bow Investments S.à r.l.	125	EUR 12,500.-
4. Incamais, S.L.	125	EUR 12,500.-
5. Intercontrade, S.L.	125	EUR 12,500.-
Total	750 Shares	EUR 75,000.-

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholders by payments in cash, so that the sum of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) paid by the Founding Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary by a blocking certificate (certificat de blocage).

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

The Founding Shareholders, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, have passed the following resolutions unanimously:

(a) the number of managers of the Company is set at two (2);

(b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:

- Mr. Lane AUTEN, entrepreneur, born in Georgia, United States of America, on December 13, 1967, whose professional address is at Av. República Argentina n° 31 P.3 PTA.2, Barcelona, Spain;

and the following person is appointed as manager of the Company having a B signatory power:

- Mrs. Monique JUNCKER, company manager, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 9, 1964, whose professional address is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(c) that the members of the Board are appointed for an unlimited period; and

(d) that the address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'octobre,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Impact Capital Partners Spain, S.A., une société anonyme (sociedad anónima) régie par les lois d'Espagne, ayant son siège social à Av. República Argentina n° 31 P.3 PTA.2, Barcelone, Espagne, et immatriculée sous le numéro NIF A66058124 (l'Associé Fondateur 1),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 septembre 2014;

2) M. Alexander Leonard Vaughan, entrepreneur, né à Londres, Royaume-Uni, le 19 août 1975, ayant son adresse professionnelle à Pau Claris 108, Barcelone, Espagne (l'Associé Fondateur 2),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 septembre 2014;

3) Bow Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 189.607 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (l'Associé Fondateur 3),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 septembre 2014;

4) Incamais, S.L., une société à responsabilité limitée (sociedad limitada), régie par les lois d'Espagne, ayant son siège social à Calle Francisc Layret 75, 9° 1ª de Mollet del Vallés, Barcelona, Espagne et immatriculée sous le numéro NIF B65446171, (l'Associé Fondateur 4),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 septembre 2014;

5) Intercontrade, S.L., une société à responsabilité limitée (sociedad limitada), régie par les lois d'Espagne, ayant son siège social à Calle Escudellers Blancs 3 bis local 1, Barcelone, Espagne et immatriculée sous le numéro NIF B60483377 (l'Associé Fondateur 5 et ensemble avec l'Associé Fondateur 1, l'Associé Fondateur 2, l'Associé Fondateur 3 et l'Associé Fondateur 4, les Associés Fondateurs),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 septembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et de dresser les statuts qu'elles ont arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
CSSF	signifie la Commission de Surveillance du Secteur Financier.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Loi de 2013	signifie la loi du 10 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée de temps à autre.

Partis Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Arc Barcelona S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "Arc Barcelona S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société est enregistrée auprès de la CSSF comme un gestionnaire de fonds d'investissement alternatif conformément à l'article 3 (2) a) et l'article 3 (3) de la Loi de 2013. Dans les limites de cet enregistrement, la Société peut agir comme un gestionnaire fonds d'investissement alternatif pour les sociétés en commandite mentionnées ci-dessus ou entités similaires dans les cas où elles sont qualifiées de fonds d'investissement alternatif conformément à l'article 1 (39) de la Loi de 2013.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures tempo-

raires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) Parts Sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

En plus du capital social souscrit, un compte prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur toute Part Sociale en sus de la valeur nominale seront transférées. Le montant de ce compte de prime peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des Parts Sociales des Associés, pour effectuer des distributions aux Associés (y compris lors de la liquidation de la Société), étant entendu qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevé sur la prime d'émission peut se faire au profit de tout Associé sur une base proportionnelle.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 15:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant ayant un pouvoir de signature A et d'au moins un (1) Gérant ayant un pouvoir de signature B ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Révision. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s), s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi et toujours en conformité avec les règles établies à l'article 6.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes et toujours en conformité avec les règles établies à l'article 6:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, déclarent souscrire aux sept cent cinquante (750) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société comme suit:

Associés Fondateurs	Parts Sociales souscrites (chacune ayant une valeur nominale de	Contrepartie totale versée en numéraire
---------------------	---	--

	EUR 100,-)	
1. Impact Capital Partners Spain, S.A.	250	EUR 25.000,-
2. M. Alexander Vaughan	125	EUR 12.500,-
3. Bow Investments S.à r.l.	125	EUR 12.500,-
4. Incamais, S.L.	125	EUR 12.500,-
5. Intercontrade, S.L.	125	EUR 12.500,-
Total	750 Parts Sociales	EUR 75.000,-

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par les Associés Fondateurs par des paiements en numéraire, de sorte que le montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) payé par les Associés Fondateurs est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat de blocage.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

Les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

(a) le nombre de gérants est fixé à deux (2);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- M. Lane AUTEN, entrepreneur, né en Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, le 13 décembre 1967, dont l'adresse professionnelle est à Av. República Argentina n° 31 P.3 PTA.2, Barcelone, Espagne; et

et la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Mme Monique JUNCKER, gérante de sociétés, née à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 avril 1964, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une période illimitée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 octobre 2014. REM/2014/2267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165304/751.

(140188482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

M.D. Arche s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8031 Strassen, 37, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 108.038.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169913/9.

(140194237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

FMC Finance VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 157.657.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 3 novembre 2014

L'actionnaire a pris note de la démission de M. Khaled BAHY de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 15 Octobre 2014.

L'actionnaire unique a décidé de nommer M. Josef DINGER, né le 24 avril 1959 à Frankfurt am Main, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Else-Kröner-Str. 1, 61352 Bad Homburg vor der Höhe, Allemagne avec effet au 15 Octobre 2014 en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170413/16.

(140194801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.250.

—
In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of October.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

There appeared:

1) AEA Investors Fund V LP, a limited partnership fund registered under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-48167,

being the holder of five hundred and ninety-two thousand, nine hundred and seventy-two (592,972) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 October 2014,

2) AEA Investors Fund V-A LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5127331,

being the holder of nine thousand, eight hundred and ninety-one (9,891) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 2 October 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5186585,

being the holder of three thousand, two hundred and ninety-five (3,295) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 2 October 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015544,

being the holder of twenty thousand, three hundred and seventy-nine (20,379) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 2 October 2014,

5) AEA Investors Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015541,

being the holder of eight thousand and fifteen (8,015) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 2 October 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, an exempted limited partnership fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under MC-52184,

being the holder of one hundred and twenty-three thousand, four hundred and twenty-four (123,424) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 2 October 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, represented by its trustee, RBC cees Trustee Limited whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 68138,

being the holder of thirty-three thousand, seven hundred and forty-six (33,746) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 6 October 2014,

8) DH C-Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Registrar of Companies under MC-273742,

being the holder of one million, four hundred and seven thousand, five hundred (1,407,500) class C preference shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 2 October 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Ontario, Canada, whose registered office is Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, registered with the Ministry of Governmental Services of Ontario under number 002348614,

being the holder of seven hundred and fifty-seven thousand, nine hundred and seventy-six (757,976) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 2 October 2014,

10) Mr. Cletus von Pichler, residing at Tizianstr. 129, 80638 Munich, Germany,

being the holder of two thousand, eight hundred (2,800) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 2 October 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust dated 7/13/89, as amended and restated 12/16/11, represented by its trustee, Mr. G. Richard Wagoner Jr., born on 9 February 1953, with address at 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

being the holder of five thousand, six hundred (5,600) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 2 October 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey, whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 83756,

being the holder of twenty-five thousand, five hundred and fifty-seven (25,557) class A ordinary shares and two hundred thirty-nine thousand two hundred and seventy-nine (239,279) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 6 October 2014,

13) DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., as described below,

being the temporary holder of two thousand five hundred and ten (2.510) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 6 October 2014,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of/and DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty-two thousand three hundred and twenty-nine United States Dollars and forty-four cents (USD 32,329.44), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166.250, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 December 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 on 5 March 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 29 September 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of the shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of twenty-five United States Dollars and ten cents (USD 25.10) in order to reduce it from its present amount of thirty two thousand three hundred and twenty nine United States Dollars and forty four cents (USD 32,329.44) to thirty-two thousand, three hundred and four United States Dollars and thirty-four cents (USD 32,304.34) by cancellation of two thousand five hundred and ten (2,510) class A ordinary shares of the Company having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each;

2) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand, three hundred and four United States Dollars and thirty-four cents (USD 32,304.34), represented by three million two hundred and thirty thousand, four hundred and thirty-four (3,230,434) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, which is divided into:

(i) one million, five hundred and forty-one thousand, five hundred and nine (1,541,509) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty-one thousand, four hundred and twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 14 below, all subscribed and fully paid up.”;

3) Miscellaneous.

Then, the voting shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty-five United States Dollars and ten cents (USD 25.10) in order to reduce it from its present amount of thirty two thousand three hundred and twenty nine United States Dollars and forty four cents (USD 32,329.44) to thirty-two thousand, three hundred and four United States Dollars and thirty-four cents (USD 32,304.34) by cancellation of two thousand five hundred and ten (2,510) class A ordinary shares of the Company having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, that are temporarily held by the Company following the redemption by the Company on 6 October 2014 of two thousand five hundred and ten (2,510) class A ordinary shares held in the Company by RBC cees Nominees Limited.

The general meeting of the shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favour: 1,519,838, against: 0, abstaining: 21,671;
- Class B ordinary shares in favour: 58,108, against: 0, abstaining: 223,317; and
- Class C preference shares in favour: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of the shareholders resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand, three hundred and four United States Dollars and thirty-four cents (USD 32,304.34), represented by three million two hundred and thirty thousand, four hundred and thirty-four (3,230,434) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, which is divided into:

(i) one million, five hundred and forty-one thousand, five hundred and nine (1,541,509) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty-one thousand, four hundred and twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 14 below, all subscribed and fully paid up.”;

The general meeting of the shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favour: 1,519,838, against: 0, abstaining: 21,671;
- Class B ordinary shares in favour: 58,108, against: 0, abstaining: 223,317; and
- Class C preference shares in favour: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le sixième jour d’octobre.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de l’exemplaire original du présent acte,

ONT COMPARU:

1) AEA Investors Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-48167,

détentrice de cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (592.972) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 2 octobre 2014,

2) AEA Investors Fund V-A LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l’Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d’Etat de l’Etat du Delaware sous le numéro 5127331,

détentrice de neuf mille huit cent quatre-vingt-onze (9.891) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d’une procuration donnée le 2 octobre 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l’Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d’Etat de l’Etat du Delaware sous le numéro 5186585,

détentrice de trois mille deux cent quatre-vingt-quinze (3.295) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d’une procuration donnée le 2 octobre 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l’Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d’Etat de l’Etat du Delaware sous le numéro 5015544,

détentrice de vingt mille trois cent soixante-dix-neuf (20.379) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d’une procuration donnée le 2 octobre 2014,

5) AEA Investors participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l’Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d’Etat de l’Etat du Delaware sous le numéro 5015541,

détentrice de huit mille quinze (8.015) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d’une procuration donnée le 2 octobre 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-52184,

détentrice de cent vingt-trois mille quatre cent vingt-quatre (123.424) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d’une procuration donnée le 2 octobre 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, représenté par son fiduciaire, RBC cees Trustee Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 68138,

détenteur de trente-trois mille sept cent quarante-six (33.746) parts sociales ordinaires de catégorie B,
ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2014,

8) DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

détenrice d'un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C,
ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat de l'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, enregistrée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario, sous le numéro 002348614,

détenrice de sept cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-seize (757.976) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2014,

10) Monsieur Cletus von Pichler, résidant au Tizianstr. 129, 80638 Munich, Allemagne,

détenteur de deux mille huit cents (2.800) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust en date du 13/07/1989, tel qu'amendé et réaffirmé le 16/12/2011, représenté par son fiduciaire, Monsieur G. Richard Wagoner Jr., né le 9 février 1953, résidant au 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

détenteur de cinq mille six cents (5.600) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 83756,

détenrice de vingt-cinq mille cinq cent cinquante-sept (25.557) parts sociales ordinaires de catégorie A et deux cent trente-neuf mille deux cent soixante-dix-neuf (239.279) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2014,

13) DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., telle que décrite ci-après,

détenrice temporaire de deux mille cinq cent dix (2.510) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2014,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de/et DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille trois cent vingt-neuf Dollars US et quarante-quatre cents (USD 32.329,44), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.250, constituée conformément à un acte dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 le 5 mars 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 29 septembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Dollars US et dix cents (USD 25,10) afin de le faire passer de son montant actuel de trente-deux mille trois-cent-vingt-neuf Dollars US et quarante-quatre cents (USD 32.329,44) à celui de trente-deux mille trois cent quatre Dollars US et trente-quatre cents (USD 32.304,34) par l'annulation de deux mille cinq cent dix (2.510) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune;

2) Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent quatre Dollars US et trente-quatre cents (USD 32.304,34), représenté par trois millions deux cent trente mille quatre cent trente-quatre (3.230.434) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante-et-un mille cinq cent neuf (1.541.509) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices tel que définie à l'article 14 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

3) Divers.

Ensuite, les associés votants ont demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Dollars US et dix cents (USD 25,10) afin de le faire passer de son montant actuel de trente-deux mille trois-cent-vingt-neuf Dollars US et quarante-quatre cents (USD 32.329,44) à celui de trente-deux mille trois cent quatre Dollars US et trente-quatre cents (USD 32.304,34) par l'annulation de deux mille cinq cent dix (2.510) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, temporairement détenues par la Société suite au rachat par la Société, le 6 octobre 2014, de deux mille cinq cent dix (2.510) parts sociales de catégorie A détenues dans la Société par RBC cees Nominees Limited.

L'assemblée générale des associés a pris la résolution qui précède avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.519.838, abstenués: 21.671, contre: 0;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 58.108, abstenués: 223.317, contre: 0; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, abstenués: 0, contre: 0.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent quatre Dollars US et trente-quatre cents (USD 32.304,34), représenté par trois millions deux cent trente mille quatre cent trente-quatre (3.230.434) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante-et-un mille cinq cent neuf (1.541.509) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices tel que définie à l'article 14 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

L'assemblée générale des associés a pris la résolution qui précède avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.519.838, abstenués: 21.671, contre: 0;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 58.108, abstenués: 223.317, contre: 0; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, abstenués: 0, contre: 0.

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, résultant du présent acte et incombant à la Société sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé par le notaire soussigné à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, dont le nom, le prénom l'état civil et le lieu de résidence sont connus du notaire soussigné, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13708. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014166211/326.

(140189463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

G.M.H. S.A., SPF, General Mediterranean Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.453.

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «GENERAL MEDITERRANEAN HOLDING S.A., SPF», en abrégé «G.M.H. S.A., SPF», une société anonyme de gestion de patrimoine familial établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 16.453, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 16 janvier 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 2 mai 1979. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du notaire instrumentaire en date du 8 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 880 du 3 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec même adresse professionnelle. Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement dûment représentés par fondé de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée «ne varietur» par les actionnaires respectivement leur fondé de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de manière telle que l'assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée peut valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société par l'ajout d'un nouveau paragraphe;
2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'actuel article 6 des Statuts et de rajouter un nouveau paragraphe à la fin dudit article ayant la teneur suivante:

« **Art. 6. (dernier paragraphe).** Une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise (i) par voie circulaire («résolution circulaire») ou (ii) par résolution prise lors d'une vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant l'identification et la participation des administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les décisions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à approximativement mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the société anonyme, "GENERAL MEDITERRANEAN HOLDING S.A., SPF", abbreviated "G.M.H. S.A., SPF", established and with its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, recorded in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 16.453, incorporated in accordance with a deed received by Maître Marc ELTER, notary then residing at Junglinster, on January 16th, 1979, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 94 of May 2nd, 1979.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 8th, 2011, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 880 of May 3rd, 2011.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Gianpiero SADDI, employee, whose professional address is L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKE, private employee, with same professional address.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with same professional address.

The chairman sets out that:

I. it appears from an attendance list set up and certified by the members of the committee that all the shareholders representing the totality of the share capital are present or respectively represented by proxy, as evidenced by the here attached attendance list which has been signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies together with the members of the committee.

The said list shall remain attached to these minutes in order to be submitted along with those minutes to registration formalities.

All the shareholders present or duly represented declare waiving the benefit of prior notification of this meeting and acknowledge having been duly convened as they have full knowledge of the agenda of the meeting which is reproduced here below.

II. That the agenda of this general meeting is as follows:

1. Amendment to article 6 of the Company's articles of association by adding a new paragraph at the end;
2. Miscellaneous.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First and sole resolution

The general meeting resolves to amend article 6 of the articles of association and to add another paragraph at the end of said article, bearing the following wording:

" **Art. 6. (last paragraph).** A resolution of the board of directors of the Company may also be passed (i) by way of circular resolution in writing («résolution circulaire») or (ii) by resolution taken within a video-conference or any other mean of telecommunication allowing for the identification and participation of the directors. Any such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director."

Estimation of costs

The amount of costs, expenses, remunerations or charges, under any form whatsoever which are incumbent to the Company or to be put at its expenses as a result of the present deed amounts to approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English texts, the French version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: G. Saggi, M. Krecké, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48608. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166307/113.

(140189417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

NoMachine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 171.704.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Novembre 2014.

NoMachine S.à r.l.

Paul Galliver

Manager

Référence de publication: 2014172220/14.

(140196203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

One Westferry Circus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 175.495.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 5 novembre 2014

L'Associé Unique de One Westferry Circus S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 5 novembre 2014;

* Monsieur Jean-Baptiste Willot en tant que gérant B de la Société à partir du 5 novembre 2014;

- De nommer:

* Madame Rekha Sookloll, née à Maurice, le 15 août 1981, résident professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 5 novembre 2014, pour une durée illimitée.

* Madame Sophie Bourguignon, née à Bordeaux, France, le 11 mars 1983, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-11 50 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 5 novembre 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

One Westferry Circus S.à r.l.

Référence de publication: 2014172230/21.

(140197022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.
